

# Contrat de Ville

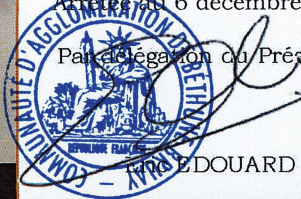
RAPPORT SUR LA MISE EN  
ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE  
LA VILLE PAR LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

2021

Version définitive

Approuvé le 6 décembre 2022

Par délégation du Président

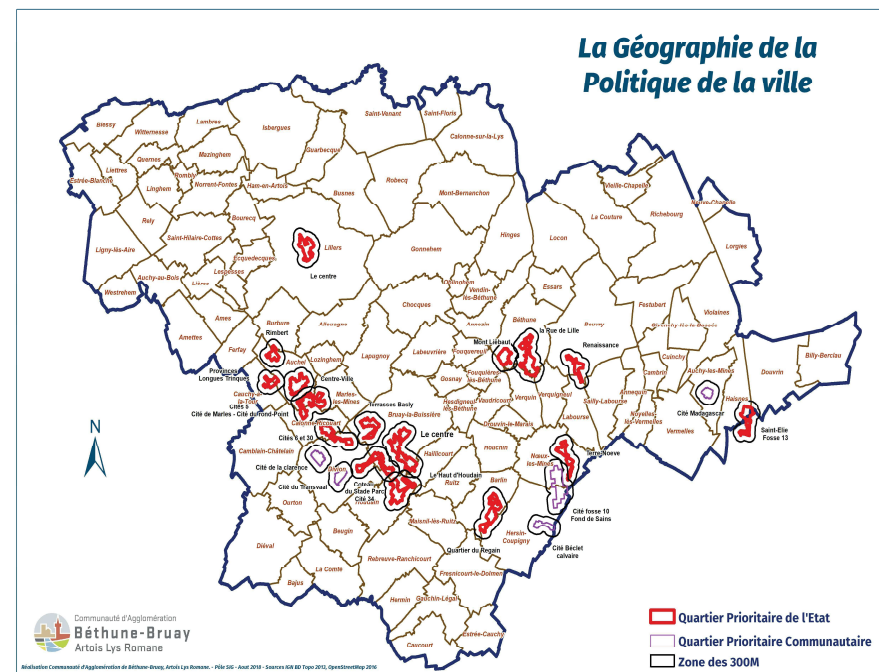





# La politique de la Ville sur l'Agglomération

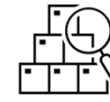
La Communauté d'Agglomération co-pilote avec l'Etat, la mise en œuvre de la **Politique de Ville**, une compétence obligatoire pour l'intercommunalité.

Le Contrat de Ville a été signé au printemps 2015. Cette formalisation du Contrat a été le point de déclenchement des actions dans l'ensemble des communes concernées, actions dont l'ambition vise à sortir des difficultés constatées, par une collaboration renforcée des partenaires, les habitants des quartiers fragiles > 21 quartiers concernés sur le territoire dont 16 QPV reconnus par l'Etat.





La mise en  
œuvre du  
Contrat de Ville  
en 2021



L'année 2021 s'est inscrite dans la continuité de 2020 largement impactée par la crise sanitaire qui a accentué la précarité économique et sociale des populations les plus vulnérables.

# La programmation du Contrat de Ville Année 2021

---

La programmation prévisionnelle 2021 a représenté un montant total de **6 931 143 €** de dépenses cumulées au profit des QPV.

Sur les **141 projets déposés**, **122 actions** ont été soutenues au titre des crédits de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires - ANCT.

Les thématiques relevant de la **réussite éducative**, du **renforcement du lien social** et de **l'insertion socio-professionnelle** des habitants des quartiers prioritaires mobilisent **72% des crédits** de la programmation (69% en 2020).



# Programmation 2021

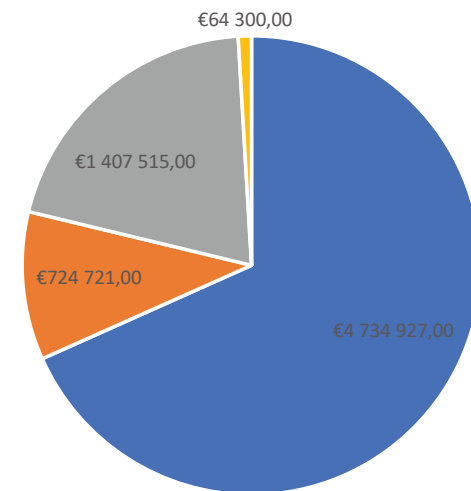
## Répartition financière par pilier

PILERS DU CONTRAT DE VILLE	CONTRIBUTIONS	TAUX
COHESION SOCIALE	4 734 927,00 €	68,3
CADRE DE VIE, RENOUVELLEMENT URBAIN	724 721,00 €	10,5
EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	1 407 515,00 €	20,3
PILOTAGE, QUALIFICATION DES ACTEURS, EVALUATION	64 300,00 €	0,9
Total	6 931 463,00 €	100,0

Le pilier « **Cohésion Sociale** » mobilise **68,3%** des crédits de la programmation annuelle.

Il représente 87% des crédits de l'Etat fléchés vers les quartiers prioritaires.

Répartition financière par pilier du Contrat de Ville - programmation 2021



- COHESION SOCIALE
- CADRE DE VIE, RENOUVELLEMENT URBAIN
- EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
- PILOTAGE, QUALIFICATION DES ACTEURS, EVALUATION



# Programmation 2021

## Répartition entre droit commun et crédits spécifiques

COHESION SOCIALE		EMPLOI & ATTRACTIVITE ECONOMIQUE		CADRE DE VIE		PILOTAGE DU CONTRAT	
Crédits de "droit commun"	Crédits spécifiques	Crédits de "droit commun"	Crédits spécifiques	Crédits de "droit commun"	Crédits spécifiques	Crédits de "droit commun"	Crédits spécifiques
2 030 892 €	2 704 035 €	704 966 €	702 549 €	52 050 €	672 671 €	11 025 €	53 275 €

Sur un total engagé de 6 931 463 €

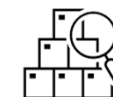
59,6% des crédits de la programmation sont des **crédits spécifiques** « Politique Ville »

TOTAL 4 132 530,00 €



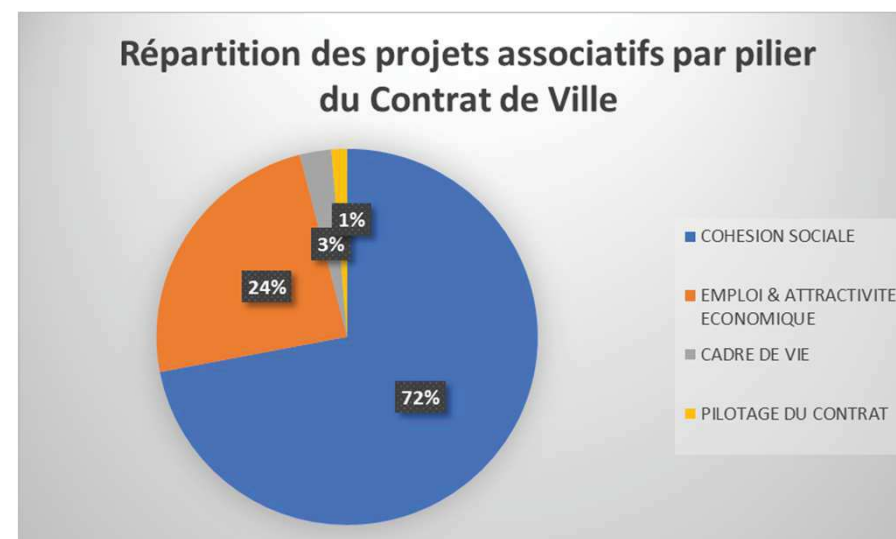
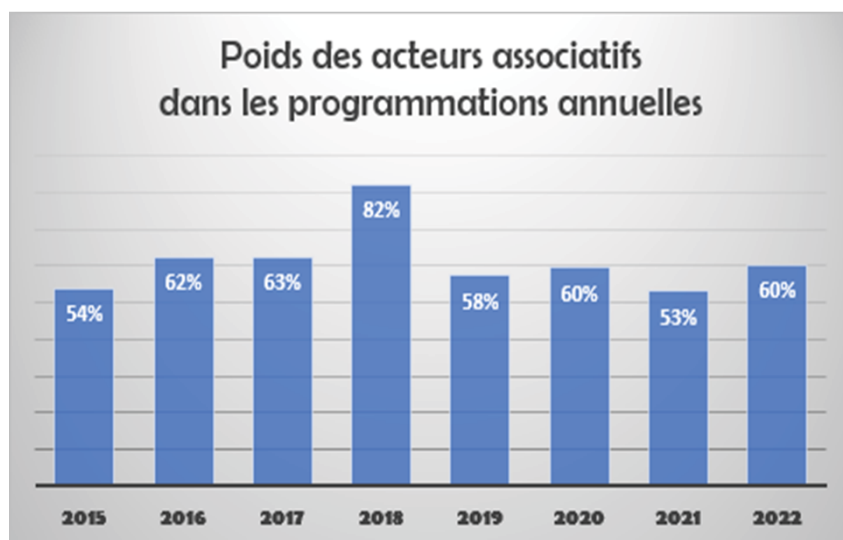
# Programmation 2021

## Mobilisation des opérateurs associatifs

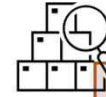


L'impact de la crise sanitaire a engendré une baisse du nombre d'actions portées par les acteurs associatifs en 2021

Année de programmation	Nombre de projets portés par les acteurs associatifs	COHESION SOCIALE	EMPLOI & ATTRACTIVITE ECONOMIQUE	CADRE DE VIE	PILOTAGE DU CONTRAT
2021	75	54	18	2	1
	%	72,0	24,0	2,7	1,3







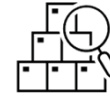
# Le fonds de cohésion sociale de la Communauté d'Agglomération

Une enveloppe FCS de **92 921 €** de la CABBALR a permis de soutenir **22 projets** associatifs en faveur des habitants et acteurs des quartiers en 2021.

## 5 axes d'intervention pour ces crédits spécifiques :

- le soutien aux actions des conseils citoyens
- le déploiement d'une action locale à l'échelle intercommunale
- l'appui aux petites associations de quartier
- la qualification des acteurs des quartiers
- l'inclusion numérique

Communauté d'Agglomération <b>Béthune-Bruay</b> Artois Lys Romane		Fonds de Cohésion Sociale 2021
<b>1. Soutenir les projets portés par les Conseils Citoyens</b>		
CONSEIL CITOYEN RENAISSANCE - BEUVRY	"Les habitants acteurs de leur environnement et de leur patrimoine"	2 000 €
CONSEIL CITOYEN RENAISSANCE - BEUVRY	"Fêtes et faites 2020"	2 000 €
CONSEIL CITOYEN LE REGAIN - BARLIN	"Ze radio"	1 500 €
CONSEIL CITOYEN LE REGAIN - BARLIN	"Recréer du lien post covid-19"	1 250 €
<b>Total 1. Soutenir les projets portés par les Conseils Citoyens</b>		<b>6 750 €</b>
<b>2. Aider au déploiement d'une action locale exemplaire à une échelle intercommunale</b>		
MISSION LOCALE DE L'ARTOIS	"Sport-Aventure-Mobilité (S.A.M.)"	18 246 €
<b>Total 2. Aider au déploiement d'une action locale exemplaire à une échelle intercommunale</b>		<b>18 246 €</b>
<b>3. Soutenir les projets des associations de proximité ou de quartier</b>		
BOOKKAFE	"Passe-moi ta recette ! " (CPO)	2 000 €
ALIM	"Accompagnement des habitants vers l'émancipation"	2 000 €
CAFEMELEON	"Café des enfants de Béthune, au Mont Liébaud et Rue de Lille"	2 000 €
LA COMPAGNIE GRAIN DE SEL	"La Conciergeries en QPV : expérimentation d'un nouveau modèle économique"	1 000 €
ASSOCIATION JEUNESSE ET FAMILLE DE RIMBERT	"Animation jeunesse et famille"	1 000 €
U.S. BEUVRY	"Activons nos quartiers via le foot"	2 000 €
AEP MILLENIUM	"Street : quand le jazz et le hip hop se rencontrent dans la rue"	1 350 €
ART ET FACT	"L'inclusion sociale par les arts "	2 000 €
ACTIONS ET SERVICES POUR UN Avenir SOLIDAIRE ET ANIMATION DANS LA CITE - ASAS ADLC	"Mobiliser les habitants et les partenaires"	2 000 €
MAISON DE L'EUROPE EN ARTOIS	"Enfants et Familles d'Europe"	2 000 €
COMPAGNIE NOUTIQUE	" Bons baisers de l'Aoûtologie"	2 000 €
<b>Total 3. Soutenir les projets des associations de proximité ou de quartier</b>		<b>19 350 €</b>
<b>4. Soutenir les formations-actions visant à qualifier les acteurs des quartiers et soutien aux études</b>		
FRANCE MEDIATION	"Montée en compétences et mise en réseau des médiateurs sociaux du territoire"	5 675 €
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DU PAS-DE-CALAIS	Valeur de la République dans la cité	10 000 €
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DU PAS-DE-CALAIS	Luttons contre les discriminations , " Jouons la carte de la fraternité "	6 000 €
EGAE - D'EGAL A EGAL	"Accompagnement et qualification des opérateurs sur l'intégration de l'égalité dans les projets" - phase 3	5 000 €
CLUB DES ENTREPRENEURS DE L'E.S.S.	"L'E.S.S., vers une nouvelle dynamique territoriale" - phase 2	6 900 €
<b>Total 4. Soutenir les formations-actions visant à qualifier les acteurs des quartiers et soutien aux études</b>		<b>33 575 €</b>
<b>5. Soutenir les actions intercommunales concourant à l'inclusion numérique des habitants</b>		
ASSOCIATION DEVANDYOU	"Qualification des aidants numériques de la CABBALR"	15 000 €
<b>Total 5. Soutenir les actions intercommunales concourant à l'inclusion numérique des habitants</b>		<b>15 000 €</b>
<b>Total Fonds de Cohésion Sociale</b>		<b>Année 2021</b> <b>92 921 €</b>



# Les fonds de concours Politique de la Ville de la Communauté d'Agglomération

---

**169 541 €** ont été attribués à **3 communes** au titre du fonds concours spécifique « Politique de la Ville » en 2021 :

## **Divion**

Rénovation de la salle Mancey

Montant du Fonds de Concours

**68 049 €**

## **Bruay-La-Buissière**

Création d'une aire de jeux – terrasses Basly

**32 111 €**

## **Hersin-Coupigny**

Création d'une maison de la solidarité

**69 381 €**



# « Focus » Actions 2021



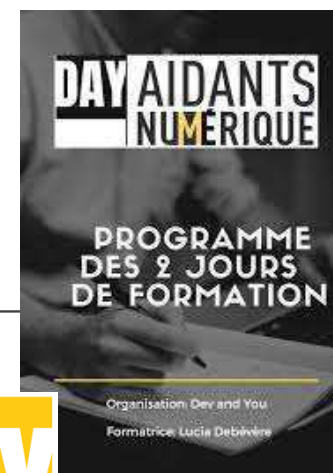
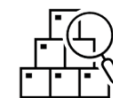
# Focus 1

## Qualification des Aidants Numériques

**Opérateur :** Dév And You

L'action consiste à former les bénévoles associatifs, agents contractuels, salariés d'association ou des communes en contact avec des publics touchés par la fracture numérique dans les quartiers prioritaires : 42 aidants numériques intervenant dans les quartiers formés en 2021.

Objectif recherché : structurer et poursuivre la montée en compétences du réseau des « aidants » et favoriser l'émergence d'« espaces numériques » dans les communes en géographie prioritaire (lieux ressources - structures relais en QPV).



# Focus 2

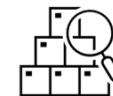
## Lutte contre les discriminations

---

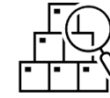
**Opérateur :** CABBALR - Extracité

L'action a consisté à co-construire un plan de lutte contre les discriminations avec les acteurs de la politique de la ville du territoire. Plusieurs thématiques ont été mises en avant pour la prise en compte de cet axe transversal du contrat de ville : l'emploi, le logement, la santé.

Objectif recherché : éviter les situations de discrimination dans les actions du Contrat de Ville. Accompagner le développement d'actions en faveur de l'égalité femmes-hommes avec des intervenants qualifiés : Egae, Ligue de l'Enseignement....







## Focus 3

### Job & Go ! De l'Artois à l'Europe pour l'emploi

**Opérateur : association Léo-Lagrange**

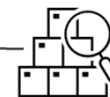
L'action proposée aux jeunes issus des quartiers avait pour objectif leur insertion socioprofessionnelle par le biais d'une mobilité de groupe à l'étranger. Ainsi, en 2021, parmi 50 jeunes sensibilisés au cœur des quartiers, 10 jeunes ont pu bénéficier d'un séjour en immersion professionnelle au Portugal (Lisbonne) et d'un suivi individualisé.

Objectif recherché : favoriser la mobilité des jeunes à l'international en leur proposant un séjour collectif (cible professionnelle)



# Focus 4

## Mission d'appui aux équipes des Programmes de Réussite Educative (PRE)



Opérateur : CABBALR – **aZ Etudes et Conseils**

L'action visait à outiller/valoriser les équipes des 9 PRE du territoire (Auchel, Barlin, Beuvry, Béthune, Bruay-La-Buissière, Calonne-Ricouart, Divion, Marles-les-Mines et de Lillers) qui accompagnent près de 500 enfants âgés de 2 à 16 ans.

Enjeu : le volet éducatif représente un axe fort du Contrat de Ville. Le diagnostic territorial réalisé dans le cadre de l'élaboration du Contrat de Ville du territoire avait mis en évidence un niveau de scolarisation et de formation relativement bas et un taux de décrochage scolaire inquiétant au sein des quartiers prioritaires.

Objectif recherché : donner des outils et constituer un réseau PRE





# Programme National de Renouvellement Urbain





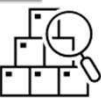
# Le Programme National de Renouvellement Urbain

## Le Mont-Liébaut à Béthune / Le Centre à Bruay

---

En novembre 2021, la CABBALR a coordonné avec l'Etat la première revue de projets du PNRU qui concerne les quartiers du **Mont-Liébaut à Béthune** et **Le Centre à Bruay-La-Buissière**.

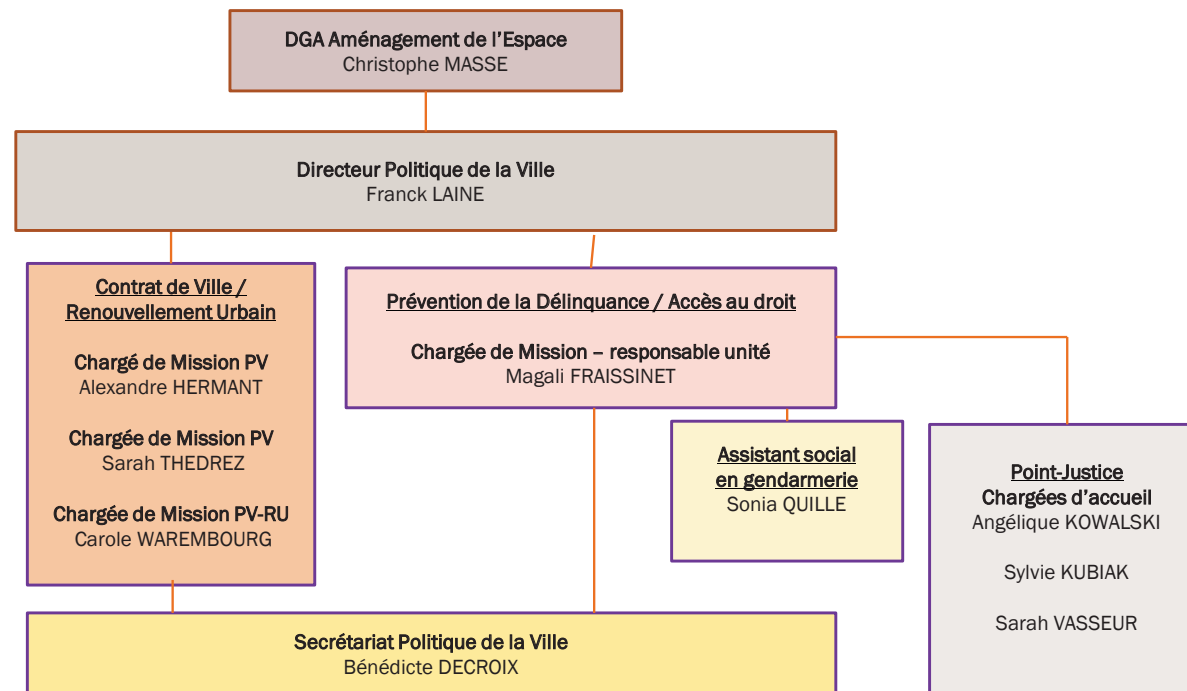
Le **déploiement opérationnel** a notamment été activé en 2021 via différentes maîtrises d'ouvrage : dépôt du permis de construire par l'ANCT pour l'équipement commercial boulevard des Etats-Unis à Béthune, mission de maîtrise d'œuvre sur les espaces publics par la Ville de Bruay, commissions de relogement inter-bailleurs des ménages impactés par les démolitions des résidences Artois et Alsace à Bruay-La-Buissière, étude sur le centre J.Monnet 1 par l'Agglomération...





Le service  
« Politique de la  
Ville » de  
l'Agglomération

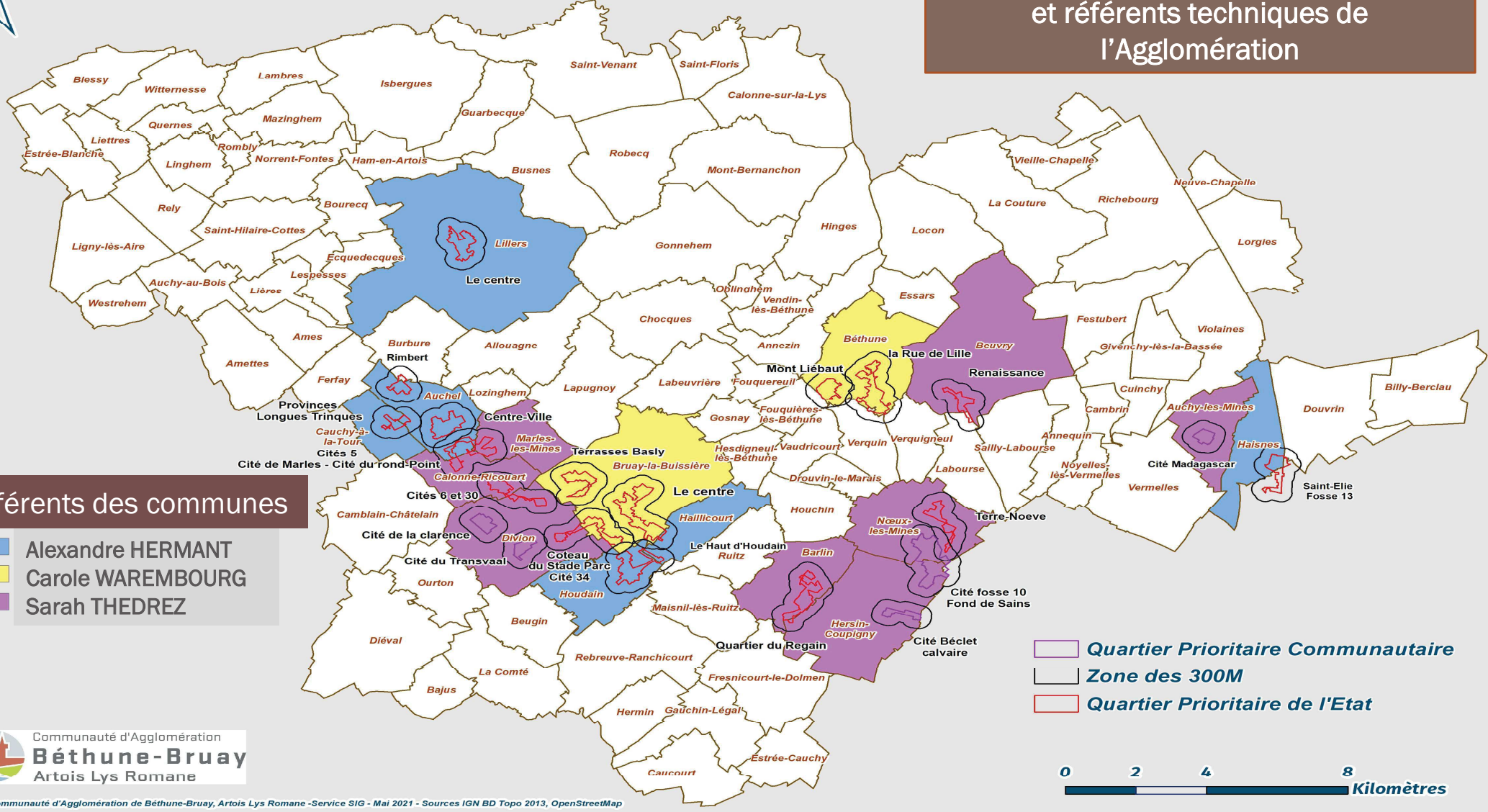
# Organisation du service « Politique de la Ville » Communauté d'Agglomération







# Géographie de la Politique de la Ville et référents techniques de l'Agglomération



## Référents des communes

- Alexandre HERMANT
- Carole WAREMBOURG
- Sarah THEDREZ

- Quartier Prioritaire Communautaire
- Zone des 300M
- Quartier Prioritaire de l'Etat





Perspectives...

# Perspectives...

Avec une année 2021 encore impactée par les effets de la crise sanitaire, les priorités d'intervention dans les quartiers prioritaires décidées en comité de pilotage annuel pour 2022 ont conduit à un recentrage afin de répondre aux situations d'urgence et apporter le soutien aux publics les plus fragiles. Dans cette optique, intercommunalité, communes et associations devront œuvrer en 2022 à :

Le Contrat de Ville (et mesures associées) est prorogé **jusqu'au 31 décembre 2023.**

**2022** sera l'année de l'évaluation du Contrat de Ville > élus, associations, partenaires, signataires seront consultés pour dresser un bilan « partagé » et définir de nouvelles orientations pour la politique de la Ville de demain...





# Avis Communes et Conseils Citoyens

Reçu le 26 OCT. 2022

Mairie de Bruay-La-Buissière  
Place Henri Cadot  
BP 23 - 62 701 BRUAY-LA-BUISSIÈRE  
Service Politique de la Ville  
Affaire suivie par : Perrine Level

Tél. : 03.21.64.56.00  
politiquedelaville@bruaylabuissiere.fr

Monsieur Olivier GACQUERRE  
Président de la Communauté  
d'Agglomération, Béthune-Bruay, Artois,  
Lys, Romane

Hôtel Communautaire  
100, Avenue de Londres  
CS 40548  
62411 BETHUNE CEDEX

Réf : LP/MD/PL

Objet : Rapport sur la mise en œuvre de la Politique de la Ville

Bruay-La-Buissière, le 24 OCT 2022

Monsieur le Président,


Lors de sa séance du 27 septembre 2022, le Conseil communautaire s'est prononcé sur le projet de rapport d'activités 2021 relatif à la mise en œuvre du Contrat de Ville sur le territoire de la CABBALR.

Vous m'avez transmis celui-ci afin de le faire valider par le Conseil municipal comme le prévoit l'article 4 du décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015 relatif au rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville.

J'ai le regret de vous informer que le Conseil municipal ne se réunira pas avant le 7 novembre 2022, délai que vous avez fixé pour vous transmettre l'avis de la commune. Toutefois, je vous informe que le conseil a pris connaissance des actions menées au bénéfice des habitants au cours de cette année et des perspectives d'évolution établies, et qu'il valide ce rapport annuel.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes meilleurs sentiments.

*Cordialement*  
M. Ludovic PAJOT,  
Maire de Bruay-La-Buissière  
Conseiller Départemental du Pas-de-Calais



République française  
Liberté – Egalité – Fraternité

Département du PAS-DE-CALAIS

Commune d'AUCHEL

Arrondissement de BETHUNE

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

Le Maire de la Ville d'Auchel certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Séance ordinaire du 26 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt six octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, convoqué le dix neuf octobre, s'est réuni en séance ordinaire, en l'Hôtel de ville d'Auchel, sous la présidence de Monsieur Philibert BERRIER, Maire.

Conseillers en exercice :

**Etaient présents :** Philibert BERRIER - Marie-Pierre HOLVOET - Michel VIVIEN - Véronique CLERY - Vincent BERRIER - Martine DERLIQUE - Nicolas CARRE - Brigitte KUBIAK - Daniel PETIT - Marie-Rose DUCROCCQ - Jean-François BRUNEL - Laure BLASZCZYK - Liliane GORKA - Jérôme DEROO - Bianca ROSSIGNOL - Samuel BAJEUX - Laura NOWAK - Hervé DUQUESNE - Michèle JACQUET - Véronique DIERS - Hélène PIWEK - Jacky PHILIPPE - Alain BLANQUIN - Béangère ROGER - Gabriel BOITEL - Elodie CHIQUET - Peggy CORRIETTE - Ingrid STIEVENARD

**Absents ayant donné procuration :** Lars PLOEGER à Alain BLANQUIN – Serge BOY à Philibert BERRIER – Michel POINTU à Daniel PETIT – Jeannine BOURLARD à Marie-Pierre HOLVOET

**Etaient absents excusés :** Franck FOUCHER

**Etait absent :**

**Mme Laura NOWAK a été élue Secrétaire de Séance**

L'article 4 du décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015 relatif au rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville prévoit d'annexer la contribution du conseil municipal au rapport de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) sous forme d'un avis.

Le Conseil Communautaire de la CABBALR, dans sa séance du 27 septembre 2022, s'est prononcé sur le projet de rapport d'activité 2021 relatif à la mise en œuvre du Contrat de Ville. (Document joint en annexe)

Afin de respecter le calendrier d'approbation de ce rapport d'activité, les conseils municipaux sont invités à formuler un avis sur son contenu.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal,

A l'Unanimité

Approuve le projet de rapport d'activité 2021 relatif à la mise en œuvre du Contrat de Ville.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal  
Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

certifiée exécutoire compte tenu  
de la transmission en Sous-Préfecture  
et de la publication sur le site internet : 27 octobre 2022

Fait à AUCHEL,  
le 27 octobre 2022

La Secrétaire de Séance

Signature  
numérique de  
Philibert BERRIER  
Date : 2022.10.27  
14:51:56 +02'00'

Le Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT  
DE BETHUNE

VILLE DE  
NOEUX LES MINES



**OBJET :**  
**Rapport sur la mise en œuvre de la Politique de la Ville sur la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane.**

**Délibération affichée**  
**Le 15/11/22**

**Le Maire,**



**Acte rendu exécutoire**  
**Après dépôt en**  
**Préfecture**  
**Le**

REÇU EN PREFECTURE

Le 15/11/2022

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-662-216286177-20221105-00H03112022

## Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

### RÉUNION DU 3 NOVEMBRE 2022 N° 15

L'an deux mille vingt deux, le 3 novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur **Serge MARCELLAK**, Maire, en suite de convocation en date du 28 octobre 2022.

**Etaient présents :** M. Switalski, Mmes Gauthier, Urbanski, MM Hoberg, Norel, Mme Domart, M. Blondel, Mme Godart, adjoints ; Mme Baclet, MM Hu, Bollier, Piteux, Mme Lépine, M. Codevelle, Mme Antkowiak, MM. Czepik, Pouilly, Deplanque, Leroux et Antochewicz, conseillers municipaux.

**Etaient excusés :** Mmes Ricart, Porquet et M. Bugzel

Mesdames Proot, Cousin, M. Gayot, Mmes Hoberg, Jaskulski, Ledée, M. Joby, Mme Nuez et M. Gouillard avaient respectivement donné procuration à MM. Switalski, Codevelle, Mme Gauthier, M. Hoberg, Mmes Antkowiak, Baclet, M. Czepik, Mme Godart et M. Antochewicz.

Madame Céline Godart a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que lors de sa séance du 27 Septembre 2022, le Conseil Communautaire a approuvé le projet de rapport sur la mise en œuvre de la Politique de la Ville sur la Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay Artois Lys Romane, au titre de l'année 2021 tel qu'annexé à la présente délibération.

Comme le prévoit l'article 4 du décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015 relatif au rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville, la contribution du Conseil Municipal sera annexée, comme celle du Conseil Citoyen qui est également consulté, au rapport de l'EPCI sous forme d'un avis.

Le projet de rapport établi par l'EPCI est donc soumis pour avis aux Conseils municipaux concernés et aux Conseils Citoyens de chacun des quartiers prioritaires selon les modalités prévues par délibération de l'EPCI en annexe (le cas échéant aux autres signataires du Contrat). Le délai qui leur est réservé pour formuler un avis ne peut être inférieur à un mois.

A défaut de réponse dans le délai imparti, l'avis est réputé favorable.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Cohésion sociale » réunie le 15 septembre 2022 à la Communauté d'Agglomération, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'approuver le rapport sur la mise en œuvre de la Politique de la ville sur la Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay, au titre de l'année 2021, tel qu'annexé, en vue de son adoption définitive, conformément au décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015.

Après avis de la Commission des Finances,  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve le rapport sur la mise en œuvre de la Politique de la ville sur la Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay, au titre de l'année 2021, tel qu'annexé, en vue de son adoption définitive, conformément au décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits



Pour copie conforme,  
Le Maire,  
S. MARCELLAK